

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation :
31/03/2025

Membres :

En exercice **18**

Présents : **15**

Votants : **17**

Date d'affichage :

08/04/2025

Date de publication :

08/04/2025

Le 07 avril 2025 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORËT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Carine LASSOUANE par Lionel COUBRA et Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON

Absent : Daniel BORDES

Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2025-31

OBJET : Choix du bureau d'études pour la réalisation d'une étude diagnostique et d'un schéma directeur d'assainissement collectif et demande de subvention

La réglementation la rendant obligatoire, une consultation a été lancée pour la mise en œuvre d'une étude globale d'assainissement comprenant notamment une étude diagnostique du réseau de collecte des eaux usées de la commune de CABANAC-ET-VILLAGRAINS.

Cette démarche permettra également de faire connaître aux élus les problématiques qui existent sur le réseau et mettre au point un programme hiérarchisé de travaux pour les résoudre et établir un schéma directeur d'assainissement.

Cette étude poursuit plusieurs objectifs :

- Etablir un état de lieux des systèmes d'assainissement actuels, d'en apprécier l'état et le fonctionnement, d'en identifier et caractériser les désordres éventuels (étanchéité, état mécanique, entrée d'eaux claires, ...);
- Mettre à jour les données générales (démographie, géologie, réseau hydrographique...);
- Mettre à jour le Système d'Information Géographique (SIG) pour le Maître d'Ouvrage ;
- Évaluer les charges brutes et les flux de substances polluantes ainsi que leur variation ;
- Vérifier l'état et la conformité de l'ensemble des branchements ;
- Étudier la capacité d'épuration et le rendement effectif du système d'épuration ;
- Élaborer les préconisations adaptées, les conditions dans lesquelles le système peut être modifié ou remis en état ;
- Estimer les coûts ainsi qu'un programme hiérarchisé pluriannuel cohérent de travaux.

Le déroulement de l'étude comportera 4 phases :

- ⇒ **Phase 1 :** Recueil de données, état des lieux et mise à jour du SIG
- ⇒ **Phase 2 :** Campagne de mesures sur le réseau, détermination des zones sensibles
- ⇒ **Phase 3 :** Localisation précise des désordres
- ⇒ **Phase 4 :** Synthèse, proposition de scénario / Programme et priorités de travaux

La consultation a été lancée le 28 octobre 2024 sur le profil acheteur d'offres fixée au 29 novembre 2024 à 12h00.

Cinq plis ont été reçus. Après ouverture et analyse des pièces administratives demandées au sein du règlement de consultation, les 5 candidatures ont été déclarées recevables :

ECR Environnement SUD OUEST	CANEJAN	74 907,50 € HT
ALTEREO	VILLENAVE D'ORNON	58 453 € HT
SARP SUD OUEST	BASSENS	59 161,50 € HT
VERDI	MERIGNAC	57 373,20 € HT
ARTELIA	LE HAILLAN	59 808,65 € HT

Une phase de négociation a été engagée avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales : ALTEREO, VERDI et ARTELIA.

Suivant le rapport d'analyse des offres, le classement final est le suivant :

	Note technique / 70 pts	Note Prix / 30 pts	NOTE FINALE	Classement
ALTEREO	62,00	29,45	91,45	2
VERDI	46,75	30,00	76,75	3
ARTELIA	66,75	28,78	95,53	1

Appelé à délibérer, M. le Maire entendu et après examen du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal décide à la majorité, Muriel PAILLER s'abstenant :

- d'attribuer le marché comme suit :

Attributaire

ARTELIA Sas

Parc Sextant – Bâtiment D
6/8 Avenue des Satellites
33185 LE HAILLAN Cedex

Offre de base

59 808,65 € HT

- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer le marché correspondant ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,

- de solliciter une subvention de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

- de dire que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget principal 2025.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 07 avril 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMAY